



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Dossier de presse

Rentrée 2017

Sommaire

- Fiche 1** Dédoubler les classes de CP en REP+
- Fiche 2** Adapter les rythmes scolaires
- Fiche 3** Instaurer le programme «devoirs faits »
- Fiche 4** Une nouvelle étape pour le collège
- Fiche 5** Le projet académique 2018-2022
- Fiche 6** La sécurité de l'espace scolaire
- Fiche 7** L'académie en chiffres

«Notre ministère est d'abord et avant tout celui de l'idéal. Nous avons tous choisi nos missions parce que nous croyons aux vertus de l'éducation pour que chaque personne se réalise».

Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Education nationale



Edito

Frédérique Alexandre-Bailly
Rectrice de l'académie de Dijon,
Chancelière des universités

Cette rentrée est placée sous le signe de la confiance. Pour que chacun ait confiance en l'école et que chaque enfant ait confiance en ses capacités de réussite, le ministre a souhaité mettre l'accent sur les moyens permettant la réussite et l'épanouissement de chacun quels que soient son environnement et ses talents.

Quatre mesures phares : d'une part le dédoublement des classes de CP en REP+ et l'adaptation des rythmes scolaires, d'autre part l'instauration du programme « devoirs faits » et l'aménagement de la réforme du collège.

Pour atteindre cette réussite, la priorité est donnée à l'école primaire. Chaque élève doit en sortir en maîtrisant les quatre compétences fondamentales qui lui permettront d'accéder à la culture et à l'esprit critique : lire, écrire, compter et savoir respecter autrui.

Le dédoublement des classes de CP en REP + permettra de donner davantage d'accompagnement aux élèves qui en ont le plus besoin au moment de commencer leurs apprentissages fondamentaux. Dans notre académie, toutes les classes de CP du REP+ de Chenôve, en Côte-d'Or, sont ainsi dédoublées. C'est le seul secteur en REP+ de l'académie. C'est pourquoi, j'ai souhaité que nous menions des expérimentations dans les trois autres départements, dès cette année en REP, afin de préparer sa généralisation pour la rentrée prochaine.

L'adaptation des rythmes scolaires participe quant à elle d'une démarche chère au président de la République et au ministre de l'Education nationale : donner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire. Ceci pour répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des enfants.

En ce qui concerne le collège, il s'agit bien d'un aménagement, dans le souci de renforcer l'autonomie des établissements et de redonner de la souplesse aux équipes pédagogiques dans l'organisation de leurs enseignements. Les collèges qui le souhaitent ont pu ainsi réinstaurer les options de latin et de grec et développer les classes bilingues. A la rentrée 2016, dans l'académie, 80% de classes bilingues étaient conservées, et 99% de nos établissements proposaient les options de latin et 18% l'enseignement du grec au collège.

Enfin, la mesure «devoirs faits» permettra aux familles qui le souhaitent de faire bénéficier gratuitement leurs enfants d'un accompagnement, piloté par les enseignants dans la réalisation de leur travail personnel.

Pour que l'académie puisse mettre en place les politiques nécessaires à la réussite de tous, j'ai souhaité consulter largement les élèves, les parents, les enseignants, les personnels de l'éducation nationale. J'ai rencontré plus de 1200 personnes de mars à juillet dernier. Le 1^{er} septembre s'ouvre pour 2 mois une consultation numérique grand public qui vise à recueillir les avis, les propositions argumentées de tous ceux qui ont envie de contribuer à l'amélioration du système éducatif en Bourgogne.

Je compte sur vous, médias, pour relayer cette proposition de dialogue auprès de vos lecteurs, auditeurs, téléspectateurs, internautes, afin que nous puissions, dès janvier 2018, présenter un projet académique ambitieux, réaliste, qui réponde aux préoccupations de tous pour améliorer les conditions de réussite des élèves.

Pour cela, nous nous appuierons sur une démarche alliant recherche et pragmatisme, visant à devenir une académie apprenante. Associant tous les acteurs de l'école, l'académie participe pleinement de l'ambition de notre ministre : faire émerger l'Ecole de la confiance.

Dans cette atmosphère de confiance, la réussite de nos élèves dans leurs apprentissages et le dessin de leur avenir dépendra de la capacité des équipes à prendre leur autonomie.

Fiche 1

Dédoubler les classes de CP en REP+

RENTÉE 2017

**Dédoubler
des classes de CP
en REP+**



Pour permettre à tous les élèves, notamment les plus fragiles, de maîtriser les savoirs fondamentaux, il est indispensable de donner plus à ceux qui en ont le plus besoin de plus dans les premières années des apprentissages. C'est pour cette raison que le Président de la République s'est engagé à dédoubler les classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire à l'horizon 2020.

Dès cette rentrée, les classes de CP de l'éducation prioritaire renforcée (REP+) seront dédoublées.

Afin d'accompagner les équipes pédagogiques, le ministère a d'ores et déjà mis à la disposition des professeurs et des formateurs un ensemble de ressources sur le site Éduscol, notamment pour s'approprier les nouvelles mesures comme les dédoublements des CP en Rep+. Cet accompagnement se poursuivra tout au long de l'année 2017-2018 pour permettre aux équipes d'enrichir leur culture professionnelle et leur expertise pédagogique.

L'éducation prioritaire

est composée dans notre académie d'un REP+ et de 23 REP, soit 9,5 % des écoliers, 14,6 % des collégiens

Au national

elle est composée de 350 REP+, 739 REP soit 19.8% des écoliers, 20.5% des collégiens

Rentrée 2017 : dédoublement en REP+

L'académie dispose d'une sel REP+ situé à Chenôve. Toutes les classes de CP de ce REP+ ont été dédoublées à la rentrée 2017.

Cette mesure a engendré la création de 5 classes supplémentaires dans les quatre écoles du REP+. Ces dédoublements ont permis le redéploiement de trois postes issus du dispositif « plus de maîtres que de classes » et la création de deux postes dans ces écoles.

Les deux autres enseignants du dispositif « plus de maîtres que de classes » interviendront prioritairement dans les classes de CE1.

Une formation des enseignants de CP et un accompagnement individuel par des maîtres formateurs sont organisés par les services départementaux de l'Education nationale de la Côte d'Or (DSDEN21).

Le travail étroit avec la commune de Chenôve a permis une organisation optimale des locaux scolaires.

4 écoles en REP+

12 classes

130 élèves

En savoir + sur l'Education prioritaire :

<http://www.ac-dijon.fr/pid34456/accueil.html>

Fiche 1

Expérimenter le dédoublement des classes de CP en REP

RENTREE 2017

Dédoubler
des classes de CP
en REP+



Rentrée 2018 : généralisation de la mesure

A la rentrée 2018, les classes de CP en REP et de CE1 en REP+ devront être dédoublées, puis celles de CE1 en REP pour la rentrée 2019.

C'est pourquoi l'académie de Dijon a lancé quatre expérimentations, dès cette rentrée, dans les départements de la Nièvre, la Saône-et-Loire et l'Yonne qui ne sont pas dotés d'un REP+.

Des expérimentations en REP dès la rentrée

Ces expérimentations permettront de préparer au mieux le déploiement de cette mesure en REP dans notre académie à la rentrée 2018.

■ Dans la Nièvre :

REP des Courlis à Nevers : école Lucie Aubrac et Pierre Brossolette

REP de Cosne-Cours-sur-Loire : école Pierre et Marie Curie

■ En Saône et Loire :

REP de Mâcon : école Jules Ferry

■ Dans l'Yonne :

REP Abel Minard de Tonnerre :

École primaire les Prés Hauts et école élémentaire Les Lices

L'accompagnement académique

- Des formations inscrites au plan académique de formation
- Des groupes de travail pilotés par les inspecteurs du 1^{er} degré
- Un projet de recherche qualitatif

6 séminaires inter-académiques «enseigner les fondamentaux» pour les inspecteurs du 1^{er} degré, présidés par monsieur le ministre, sont prévus courant septembre et octobre 2017.

**En savoir +
sur l'Education
prioritaire :**

[http://www.ac-dijon.fr/
pid34456/accueil.html](http://www.ac-dijon.fr/pid34456/accueil.html)

OBJECTIF : 100 % DE RÉUSSITE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

GARANTIR À TOUS LES ÉLÈVES L'ACQUISITION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX



Lire



Écrire



Compter



Respecter autrui

EN MATERNELLE, RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE



Développer le langage oral
et le langage écrit



Préparer les enfants à l'apprentissage
de la lecture et de l'écriture

DÉDOUBLER LES CLASSES DE CP, PUIS DE CE1

Rentrée
2017

Dédoublage des classes
de CP en Rep+
soit ≈ 12 élèves par classe

Rentrées
2018
2019

≈ 12 élèves en :
• CP en Rep
• CE1 en Rep et Rep+

AU CP, DES ÉVALUATIONS NATIONALES



Évaluation des compétences
de tous les élèves de CP
en français et en mathématiques



Pour les enseignants, une base fiable
et utile pour mesurer les connaissances
et savoir-faire de chaque élève

DES STAGES DE RÉUSSITE EN CM2

Stages proposés aux élèves éprouvant des difficultés en français et/ou en mathématiques

15 h
de stage



3 h
par jour



Vacances d'été
ou de printemps



ADAPTER LES RYTHMES SCOLAIRES

+ de souplesse aux acteurs de terrain afin de répondre au mieux
aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant
de l'intérêt de l'enfant. Action menée de concert par :

communes

représentants
des parents

équipes
éducatives

services
académiques

À la rentrée 2017

31,8% des écoles
ont choisi de revenir
à la semaine de 4 jours
soit 28,7%
des élèves

UN INVESTISSEMENT SOUTENU

Création de **4 311 postes** à la rentrée 2017 pour assurer :



dédoublage
des classes de CP en Rep+



renforcement
du potentiel de remplacement



amélioration de l'offre
scolaire en milieu rural



développement de la scolarisation
des moins de 3 ans en éducation prioritaire



création d'Ulis pour améliorer
la scolarisation des élèves en situation de handicap



La politique nationale

La précédente réforme des rythmes scolaires nécessitait dans certains territoires. Le Président de la République a souhaité y répondre en donnant aux acteurs de terrain une liberté nouvelle.

Le décret du 27 juin 2017 introduit ainsi la possibilité d'une nouvelle dérogation dans l'organisation de la semaine scolaire.

L'objectif est de donner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des élèves.

La demande de dérogation se fait sur la base d'un consensus local entre les acteurs de l'éducation.

Dans l'académie

Liberté est laissée aux communautés éducatives dans le choix de la solution qui convient le mieux localement.

Les communes qui souhaitent modifier leur rythme scolaire ont adressé à l'Inspection d'académie une demande après s'être assuré d'un consensus sur le territoire concerné.

La décision a été prise par l'Inspecteur d'académie après avis du Conseil Départemental pour sa compétence transports.

Le fonds de soutien aux activités périscolaires a été maintenu uniquement pour les communes à 4 jours et demi ayant rédigé un PEDT (projet éducatif territorial).

31,8% des écoles ont choisi de revenir aux 4 jours au niveau national

28,7% des élèves

37,2% des écoles ont choisi de revenir aux 4 jours au niveau académique, soit 640 écoles

35,6% des élèves

143 écoles en Côte d'Or

100 écoles dans la Nièvre

226 écoles en Saône-et-Loire

171 écoles dans l'Yonne

Fiche 3

Instaurer le programme «devoirs faits»

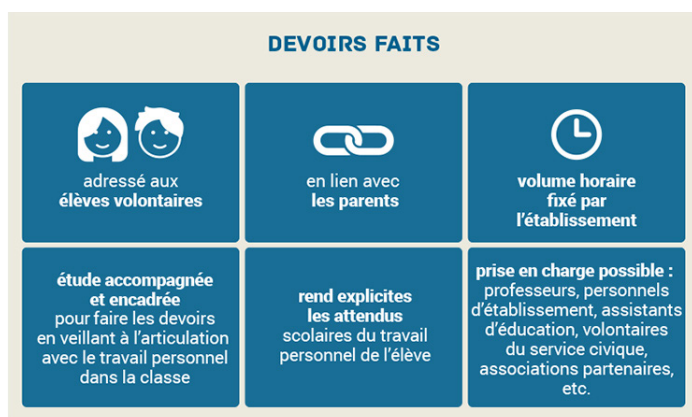


La politique nationale

Les devoirs sont indispensables aux progrès des élèves, mais peuvent parfois accroître les inégalités entre les élèves.

A compter de la rentrée des vacances d'automne, la mesure «devoirs faits» permettra aux familles qui le souhaitent de faire bénéficier gratuitement à leurs enfants d'un accompagnement, piloté par les enseignants, dans la réalisation de leur travail personnel.

**Une organisation
spécifique
dans chaque
collège**



**Un pilotage par
les professeurs**

Dans l'académie

Chaque collège proposera une organisation adaptée à ses caractéristiques. Le dispositif sera piloté par les enseignants de manière à assurer une continuité avec les cours. Ils veilleront à maintenir un lien avec les familles, à propos du travail de leurs élèves.

D'autres intervenants pourront être associés à la démarche : des assistants d'éducation, des jeunes en service civique, des associations partenaires et des étudiants de l'Université de Bourgogne formés, dont le travail de tutorat sera reconnu par l'Université.

**Un dispositif
offert par
les collèges,
aux élèves
volontaires**

Fiche 4

Une nouvelle étape pour le collège



La continuité dans la mise en oeuvre de la réforme du collège

En cette rentrée 2017, c'est une nouvelle étape qui s'ouvre pour le collège dont la réforme entreprise en 2016 est aménagée afin de donner encore davantage d'autonomie aux équipes pédagogiques dans l'organisation de leurs enseignements.

La possibilité est ainsi donnée aux établissements d'enrichir leur offre d'enseignements et surtout de mieux les adapter aux profils de tous les élèves afin d'assurer leur réussite.

Concrètement, si les volumes horaires des enseignements obligatoires ne changent pas, une dotation horaire de 3 heures par semaine et par division continue d'être mise à disposition des établissements pour favoriser le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes. Cette dotation peut en outre être utilisée pour proposer un ou plusieurs enseignements facultatifs.

Désormais, dans les collèges et lycées professionnels avec 3^{ème} prépa pro, le conseil d'administration peut, après avoir consulté le conseil pédagogique, décider de la répartition de ces heures entre l'accompagnement personnalisé (AP), les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), et d'autres enseignements.

Aménagements de cette rentrée

Cette nouvelle étape vise en particulier à consolider la place des langues au collège avec la réaffirmation des classes bilingues, le renforcement des cours de langues vivantes à partir de la 5^{ème}, la possibilité d'enseigner des disciplines en langues vivantes ainsi que le développement de l'enseignement du latin et/ou du grec.

Les équipes enseignantes se sont réunies en juillet pour décider de ce qui serait mis en place dès la rentrée 2017.

Maintien

de l'interdisciplinarité : des enseignements pratiques interdisciplinaires sans thème imposé dès la 6^{ème}

Encouragement

vers des projets éducatifs propres

Maintien

de l'accompagnement personnalisé des élèves

80 % des classes bilingues étaient conservées dans l'académie à la rentrée 2016

5 ouvertures de classes bilingues à la rentrée 2017

99 % d'établissements de l'académie proposaient en 2016 le Latin au collège en 5^{ème}

18 % d'établissements de l'académie proposaient le Grec au collège en 3^{ème}

UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR LE COLLÈGE

DES ÉVOLUTIONS NÉCESSAIRES POUR :



répondre
aux besoins
des élèves



enrichir l'offre
d'enseignement



donner plus de souplesse
aux communautés éducatives pour
définir leur projet d'établissement



proposer une
ouverture sur l'Europe
et sur le monde

PLUS DE SOUPLESSE DANS LES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

OBJECTIF

Accorder davantage de confiance aux acteurs de terrain

Enseignements obligatoires

Enseignements communs

23 h
en 6^e

22 h
en 5^e, 4^e
et 3^e

Enseignements complémentaires

À la fin du collège, tout élève doit avoir bénéficié de chacune de ces formes d'enseignements complémentaires. Les EPI peuvent commencer dès la 6^e. Ils n'ont plus de thématique ni de nombre imposés.

3 h
en 6^e

4 h
en 5^e, 4^e
et 3^e

- ▶ Accompagnement personnalisé (AP)
- ▶ Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)

- ▶ Un enseignement commun ou complémentaire peut, dès la 6^e, être dispensé dans une langue vivante étrangère ou régionale, à condition que cet enseignement ne représente pas plus de la moitié du volume horaire total.

DES ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS ENRICHIS

OBJECTIFS

- Ouvrir le collège sur l'Europe et le monde
- Valoriser les racines culturelles

Enseignements facultatifs



Rétablissement
des bilangues en 6^e

À la rentrée 2017,
rétablissement
des bilangues
D'ici 2020, + 10 %
d'établissements jumelés
avec un établissement
allemand



Rétablissement des
sections européennes

À partir de la 5^e
jusqu'à 2 h/semaine
d'enseignement
de langue et culture
européennes



Rétablissement
du latin et du grec

Dès la 5^e
1 h/semaine
En 4^e et 3^e
jusqu'à 3 h/semaine



Langues et cultures
régionales

À partir de la 5^e
jusqu'à 2 h/semaine



Une démarche participative pour recueillir les propositions

Le futur projet académique, d'une durée de 5 ans, concerne tous les élèves de Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône et Loire et de l'Yonne. Chaque école, collège et lycée, via son projet d'école ou d'établissement, décline la stratégie académique afin que celle-ci devienne réalité.

Ecouter la parole de chacun (élèves, parents, professeurs, partenaires), c'est se donner la possibilité de mieux travailler ensemble, au service de la réussite des élèves.

L'année scolaire 2017-2018 verra la publication du projet académique 2018-2022. Afin qu'il puisse faire sens pour tous les membres de la communauté éducative et pour les partenaires de l'école, il est construit de façon participative. C'est le cœur de l'école de la confiance.

Après une phase de consultation dans les établissements scolaires de l'académie (19 visites, 1 235 personnes consultées et 162 propositions), un site grand public ouvre le 1^{er} septembre, pour deux mois.

***Contribuez à la réflexion,
proposez des idées !***

<http://projetacademique.ac-dijon.fr>

5 grandes étapes pour la construction du projet académique

- **Novembre 2016 à février 2017** : bilan du projet académique 2014-2017
- **Mars à juillet 2017** : déplacements dans les écoles et les établissements
- **Septembre à novembre 2017** : consultation numérique et séminaires de consultation
- **1^{er} septembre/31 octobre 2017** : consultation publique
- **Novembre 2017** : rédaction puis validation
- **Janvier 2018** : mise en ligne du projet académique 2018-2022

SÉCURISATION DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES : UNE PRIORITÉ NATIONALE



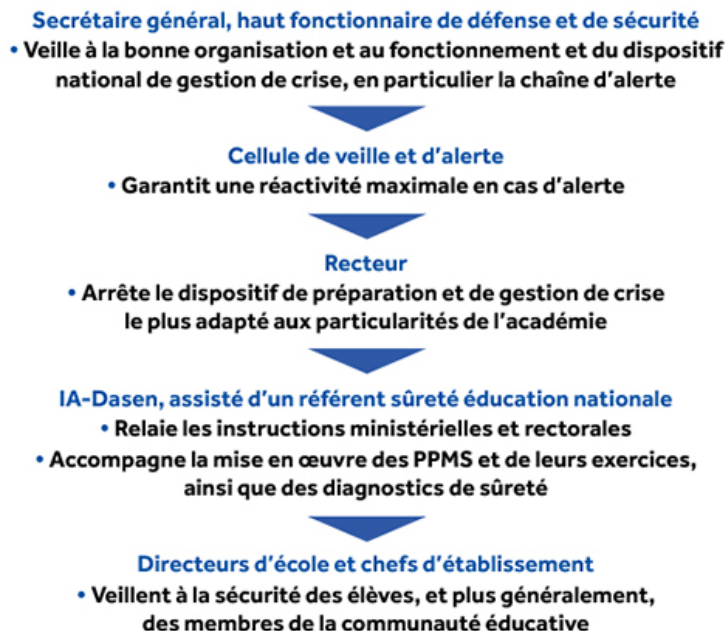
ADOPTER LA BONNE ATTITUDE EN SITUATION DE CRISE

- Chaque école et chaque établissement disposent d'un plan particulier de mise en sûreté qui prend en compte le risque terroriste (PPMS attentat-intrusion)
- Organisation de trois exercices de sécurité dont un exercice attentat-intrusion
- Apprentissage des premiers secours et gestes qui sauvent

DIFFUSER LA CULTURE DE LA SÉCURITÉ DANS LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

- Formation annuelle des cadres de direction des établissements scolaires à la gestion de crise
- Prévention de la radicalisation

RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS CLARIFIÉ, CHAÎNE D'ALERTE ET DE GESTION DE CRISE RENFORCÉE



Fiche 6

La sécurisation de l'espace scolaire



La sécurité des élèves et des personnels constitue une priorité nationale et une préoccupation constante de la part de la rectrice en lien étroit avec les Préfets de département.

Les mesures prises dans l'académie s'inscrivent dans le cadre de l'instruction interministérielle du 12 avril 2017 relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise, le plan vigipirate et les instructions des autorités préfectorales.

L'académie agit sur plusieurs leviers : la mise en sûreté des écoles et des établissements public et privés sous contrat en lien avec les collectivités locales, la prévention du risque et la gestion de crise.

Sécurité des écoles et établissements scolaires

Les directeurs d'écoles et chefs d'établissements veillent au quotidien à la sécurité des élèves et plus généralement des membres de la communauté éducative. Ils informent les parents d'élèves et les personnels des mesures de prévention et de protection qu'ils sont amenés à prendre, en concertation avec leur référent sécurité et la collectivité territoriale compétente, pour la sécurité de tous.

Une attention particulière est notamment portée à la gestion des flux d'élèves, des entrées et sorties des écoles et établissements scolaires.

Adopter la bonne attitude en situation de crise

Le PPMS attentat-intrusion établit clairement la procédure à suivre en fonction des spécificités des écoles et EPLE. Ces procédures font l'objet d'une réflexion et d'une vérification par la mise en place d'exercices PPMS tout au long de l'année.

Diffuser la culture de la sécurité dans la communauté éducative

La formation des cadres, notamment des personnels de direction et IEN 1er degré à la gestion de crise est mise en place au niveau national en lien étroit avec le ministère de l'Intérieur et au niveau académique avec les autorités préfectorales. Cet effort vise à professionnaliser le plus grand nombre de personnels de l'éducation nationale.

Par ailleurs, est développé la sensibilisation et la formation des élèves aux premiers secours et gestes qui sauvent ainsi que la valorisation de l'engagement des jeunes.

Le Baccalauréat

	Premier groupe d'épreuves 2017			Deuxième groupe d'épreuves 2017			Résultat global 2017			Résultat global 2016	Variation 17-16 (pts)
	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	
Baccalauréat professionnel	4 160	3 278	78,8	444	279	62,8	4 160	3 557	85,5	84,2	1,3
Baccalauréat technologique	2 873	2 278	79,3	465	310	66,7	2 873	2 588	90,1	90,3	-0,2
Baccalauréat général	8 544	6 817	79,8	1 301	946	72,7	8 544	7 763	90,9	91,3	-0,4
Tous baccalauréats confondus	15 577	12 373	79,4	2 210	1 535	69,5	15 577	13 908	89,3	89,2	0,1

Source : Rectorat de Dijon – SSA – Océan / candidats scolarisés dans l'académie de Dijon.

Le Diplôme national du Brevet

Académie	Candidats présents 2017	Taux de réussite 2017	Taux de réussite 2016	Variation 2017/2016 (pts)
Série Générale	16 811	90,1%	86,5%	3,6
Série Professionnelle	1 711	86,1%	85,2%	0,9
Toutes séries confondues	18 522	89,8%	86,4%	3,4

Source : Rectorat de Dijon – SSA – Cyclades

LES ÉLÈVES⁽¹⁾

239 312

Ecoliers, collégiens, lycéens

132 945 élèves du premier degré

106 367 élèves du second degré dont 64 324 collégiens et 42 043 lycéens

1 496 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire
(à vérifier)

LES PERSONNELS⁽²⁾

26 437

enseignants

dans les écoles

et les établissements du second degré

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

2 059

Ecoles et établissements du second degré public et privé

1 796 écoles (public et privé)

183 collèges (public et privé)

77 lycées et **3** établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)

LES DIPLÔMES

89,3 % taux de réussite au baccalauréat (tous bacs confondus)

89,8 % de réussite au diplôme nationale du brevet (DNB)

L'ENCADREMENT DES ÉLÈVES⁽²⁾

1er degré

21,7

élèves par classe en préélémentaire

21,6

élèves par classe en élémentaire

2nd degré

24,1

élèves par classe en collège

28

élèves par classe en lycée général et technologique

18,2

élèves par classe en lycée professionnel

LE BUDGET

1,517 milliards d'euros (dépenses totales exercice 2016)

(1) Prévision rentrée 2017

(2) Rentrée 2016 (public et privé)



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



Direction de la publication

Frédérique Alexandre-Bailly,
rectrice de l'académie de Dijon,
chancelière des universités

Conception

Service communication
03.80.44.84.33
presse@ac-dijon.fr

#Rentrée2017

#acDijon



www.ac-dijon.fr



Académie de Dijon



@AcademieDijon